

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Crottenay

Par arrêté préfectoral DCPAT-BCIE-20220816-001 du 16 août 2022, le préfet du Jura a prescrit l'ouverture d'une enquête publique qui se déroulera **du lundi 5 septembre 2022 au vendredi 7 octobre 2022 - 19h00**, soit pendant 33 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de CROTENAY.

Cette enquête portera sur la demande de permis de construire n° 03918320C0003 d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de CROTENAY, Lieu-dit « Les Grandes Plaines ». Cette demande de permis de construire a été déposée par la société CPV SUN 40, dont le siège social est situé 47 Rue J.A Schumpeter (34 470) PEROLS.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment une étude d'impact et les pièces du permis de construire, est consultable :

- à la mairie de Crottenay aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public, soit le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 09h00 à 12h00, et le vendredi de 15h00 à 19h00 (sous réserve de modification) ;

- sur le registre dématérialisé mis en place :

<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-crottenay/>

- sur le site Internet de la préfecture du Jura à l'adresse suivante : www.jura.gouv.fr, rubrique Accueil – Publications – Annonces et avis – Enquêtes publiques – Divers – Centrale photovoltaïque à CROTENAY- CPV SUN 40 ;

- sur un poste informatique à la préfecture du Jura (Bureau de la Coordination Interministérielle et de l'Environnement) uniquement sur rendez-vous (03.84.86.84.00).

Par ailleurs, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture du Jura dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Durant cette même période, le public pourra transmettre ses observations et propositions par écrit :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ouvert à cet effet à la mairie de Crottenay;

- par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

parc-solaire-crottenay@democratie-active.fr

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@jura.gouv.fr (en précisant l'objet : Centrale photovoltaïque à Crottenay-CPV SUN 40).

- envoyées par courrier au siège de l'enquête en mairie, 4 Place de Franche-Comté, 39 300 CROTENAY à l'attention du commissaire enquêteur qui l'annexera au registre correspondant ;

Les observations seront consultables sur le registre dématérialisé à l'adresse précitée.

Mme Yolande GUYOTON a été désigné par le tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique susvisée. Elle recevra personnellement les observations écrites et orales du public aux lieux, jours et heures indiqués suivants, dans le respect des gestes barrières, en mairie de CROTENAY :

- Lundi 5 septembre de 9h30 à 12h00
- Mardi 20 septembre 9h30 à 12h00
- Vendredi 7 octobre de 16h30 à 19h00

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- à la préfecture du Jura - Bureau de la Coordination Interministérielle et de l'Environnement ;

- à la mairie de Crottenay ;

- sur le site Internet des services de l'État dans le Jura à l'adresse www.jura.gouv.fr, rubrique Accueil – Publications – Annonces et avis – Enquêtes publiques – Divers – Centrale photovoltaïque à CROTENAY- CPV SUN 40.

Toute information relative au projet peut être demandée auprès de la société CPV SUN 40. La personne à contacter est M. Mathieu Pinchard, Responsable régional et Chef de projets (Tel: 04 99 13 09 04 / 06 71 71 53 83 – m.pinchard@luxel.fr).

